

La gestion de patrimoine à l'écoute

L'environnement complexe et toujours fluctuant du conseiller en gestion de patrimoine place la formation au rang d'atout stratégique pour ce métier.



VALÈRE GAGNOR
Directeur commercial
Union financière de France

LA FORMATION OCCUPE UNE PLACE de premier plan pour le conseiller en gestion de patrimoine. La diversité des secteurs d'investissements dans lesquels il évolue comme l'immobilier, les marchés financiers, les solutions pléthoriques de produits d'assurance, nécessitent une multitude de connaissances aussi bien économiques, juridiques, fiscales que sociales. Les paramètres de son environnement sont en perpétuelle évolution, la fluctuation des marchés, la mouvance de la législation et celle des mesures fiscales nous obligent à mener en faveur de nos collaborateurs une politique intense de formation continue.

“La fluctuation des marchés, la mouvance de la législation et celle des mesures fiscales nous obligent à mener une politique intense de formation continue.”

Dans ce métier, il ne s'agit pas simplement de proposer de bons placements, il y a aussi un devoir de conseil où l'on doit pouvoir déceler les solutions adaptées à chaque situation personnelle. Le conseil pertinent est donc le résultat d'une analyse fine et exhaustive qui intègre aussi bien les motivations du client et leurs termes, sa sensibilité financière, tout en tenant compte des aspects juridiques, fiscaux et économiques incontournables.

Le niveau de professionnalisme exigé et l'expertise attendue ne peuvent se conjuguer qu'avec une formation efficace, performante et continue. A l'Union financière de France, la formation représente 15 % de la masse salariale commerciale. 52 modules de stages ont été proposés en 2000, avec 177 stages d'une semaine chacun. Parallèlement, 123 collaborateurs dédiés à l'entreprise ont régulièrement une formation spécifique en interne mais aussi auprès d'organismes externes comme l'IAE d'Aix-en-Provence.

NIVELLEMENT VERS LE HAUT

L'ensemble de ces programmes a pour objectif d'amener chacun de nos collaborateurs au même niveau d'expertise. Pour cela, il suit ces programmes et passe en interne trois examens.

Le premier consiste en un tronc commun visant à assimiler les connaissances globales des métiers de gestion de patrimoine, le second cycle permet de certifier les compétences économiques, fiscales et juridiques du conseiller et le troisième cycle est largement calqué sur le programme de DESS de gestion de patrimoine.

Toutes ces connaissances techniques sont instantanément mises en pratique sur le terrain afin de ne pas opposer théorie et pratique.

La formation dans notre métier, n'est pas une obligation mais un investissement qui se traduit par des collaborateurs fidèles, des clients et des actionnaires satisfaits. ■